

Communiqué de presse

Déclaration d'Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, sur la situation des civils en République arabe syrienne

(New York, le 9 mai 2016)

Alors que la Syrie vient de connaître ses deux semaines les plus meurtrières depuis que l'accord sur la cessation des hostilités est entré en vigueur, le 27 février 2016, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, s'est dit scandalisé par les attaques à l'aveugle vraisemblablement délibérées dont les civils et les biens de caractère civil continuent d'être la cible en Syrie.

Le Conseiller spécial a noté qu'entre le 27 avril et le 5 mai 2016, au moins six attaques avaient été perpétrées contre des installations médicales par différentes parties au conflit dans la seule province d'Alep, dans le nord-ouest du pays. L'attaque menée contre l'hôpital Al-Qods le 27 avril aurait tué 55 civils, dont le dernier pédiatre de la ville. Le 5 mai, une attaque contre le camp de déplacés de Kamouné, dans la province d'Idlib (nord de la Syrie), a fait au moins 30 morts parmi les civils.

Le Conseiller spécial a déclaré que ces attaques illustraient le mépris flagrant et persistant de toutes les parties au conflit pour le droit international humanitaire et qu'elles pouvaient constituer des crimes de guerre. La communauté internationale ne saurait tolérer que les auteurs de violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme restent impunis. Il y a seulement quelques jours, le Conseil de sécurité a rappelé, dans sa résolution 2286 (2016) sur les soins de santé en période de conflit armé, que les États Membres devaient s'acquitter des obligations que leur imposait le droit international humanitaire et s'assurer que les responsables répondaient de leurs actes. Il faut absolument que le Conseil applique ce principe de façon systématique.

En conclusion, le Conseiller spécial a dit que les États Membres étaient tenus de ne pas faillir une nouvelle fois à leur devoir vis-à-vis du peuple syrien et de respecter leur promesse de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique. À cet égard, la communauté internationale devrait renforcer son engagement de mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves commis en Syrie et contribuer ainsi à empêcher que de nouvelles atrocités ne soient commises. Le Conseiller spécial appuie donc énergiquement les appels répétés que le Secrétaire général a lancés au Conseil de sécurité pour qu'il saisisse la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

Pour les demandes de renseignements de la part des médias, prière de s'adresser à :

Davide Zaru
Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger
<http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/>
Téléphone: +1 212 963 3573
Courriel: zaru@un.org